

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides
au groupe d'acteurs locaux

Communes de Bourgneuf et de Montroy, le 07 décembre 2015 à 14h
dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Jonathan KUHN	Maire de Montroy	Excusé
Paul-Roland VINCENT	Maire de Bourgneuf	Excusé
Eric THOMAS	Adjoint au Maire de Montroy	Présent
Jerôme PERROCHEAU	Adjoint au Maire de Bourgneuf	Excusé
Jean GONZALEZ	Conseiller municipal de Montroy	Excusé
Pierrick BLAIN	Conseiller municipal de Bourgneuf/ agriculteur	Présent
Dominique ROBIN	Agriculteur	Excusé
Yves BILLEAUD	Agriculteur	Excusé
Catherine GUERINET	Agricultrice	Excusée
Bernard RAUD	Elu SIAH Rivière de Vaux/chasseur	Présent
Annik VARELA	Elue du SIEAGH Montroy	Présente
Pierre CAQUINEAU	Chasseur/ représentant ACCA Montroy	Excusé
Patrick PICAUD	Représentant association de protection de la nature	Excusé
Christian GUERINET	Propriétaire foncier Bourgneuf et représentant du syndicat de la propriété	Présent
Raymond CAQUINEAU	Propriétaire foncier Montroy / mémoire de l'avant remembrement Montroy	Présent
Gérard GABARET	Mémoire de l'avant remembrement Bourgneuf	Excusé
Bruno GARCIA	Représentant association de pêche	Excusé

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
Christian AUDOUIN	Représentant Comité Départemental Rando Pédestre	Excusé
Henri BONNET	Représentant association de propriété foncière	Excusé Représenté par Mr GUERINET
Christian GRIMPRET	Représentant de la Commission Locale de l'Eau	Excusé
Pierre-Jean ALEM	Représentant ONEMA	Excusé
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
Olivier MASSARD	Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)	Présent
Anne-Laure BARON	CDA	Présente
Julie TOUSE	Biotope	Présente
Stéphane GILBERT	CDA	Présent

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération des Conseils municipaux de Bourgneuf en date du 11 décembre 2014 et de Montroy en date du 16 décembre 2014.

Nombre de pages : 7

INTRODUCTION

Stéphane Gilbert explique que cette troisième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain entre avril et juin, ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il propose ensuite le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu).
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche - 12 mars 2015 ;
- réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux - 9 avril 2015 ;
- Mise à disposition du publique en mairie des atlas cartographiques du 21 septembre au 19 octobre.
- réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux - 07 décembre 2015

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- sur le site internet des communes respectives et celui de la communauté d'Agglomération pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Des affiches ont été réalisées pour informer le public de la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Une exposition sur les zones humides a été installée en mairie de Bourgneuf durant la période de mise à disposition des atlas (du 21 septembre au 19 octobre).

Exemples d'actions de communication :

		
<p>Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux le 09 avril 2015.</p>	<p>Affiche d'information pour la mise à disposition des atlas</p>	<p>Relais d'information de l'inventaire via le site internet de la commune (exemple : www.montroy.fr/zones02)</p>

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglomeration-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>.

Résultats de la consultation :

Les mairies respectives nous ont fait un retour de la mise à disposition des atlas. Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire et l'exposition sur les zones humides installée en mairie de Bourgneuf.

Aucune remarque écrite n'a été formulée concernant les résultats de l'inventaire sur les deux communes.

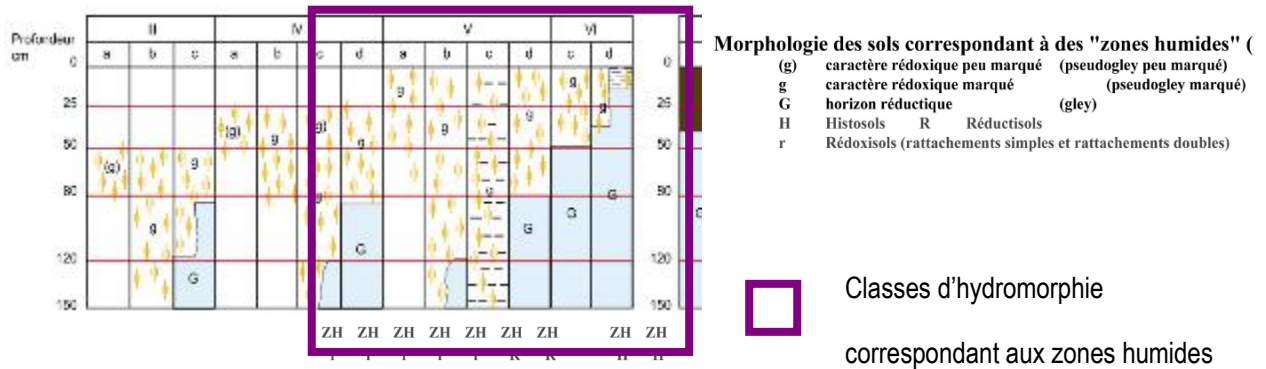
MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

★ Critères de définition d'une zone humide

Julie TOUSE rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile.
- L'hydromorphie des sols, observée à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.
- L'hydrologie, ou présence d'eau dans le sol.

Julie TOUSE explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

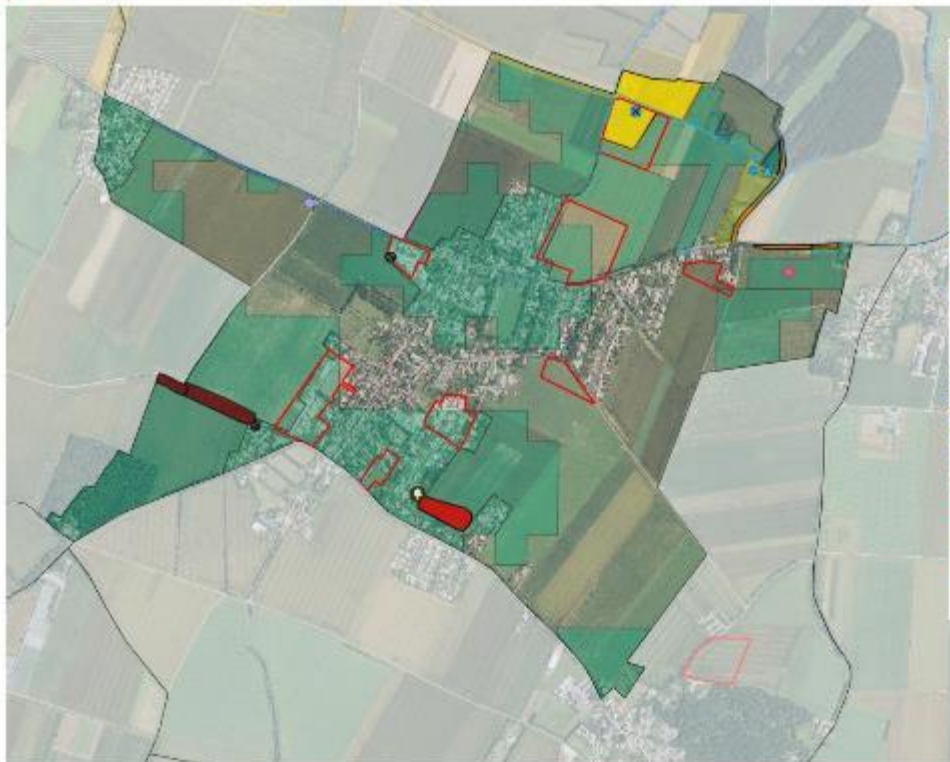


★ Définition des secteurs d'inventaire

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

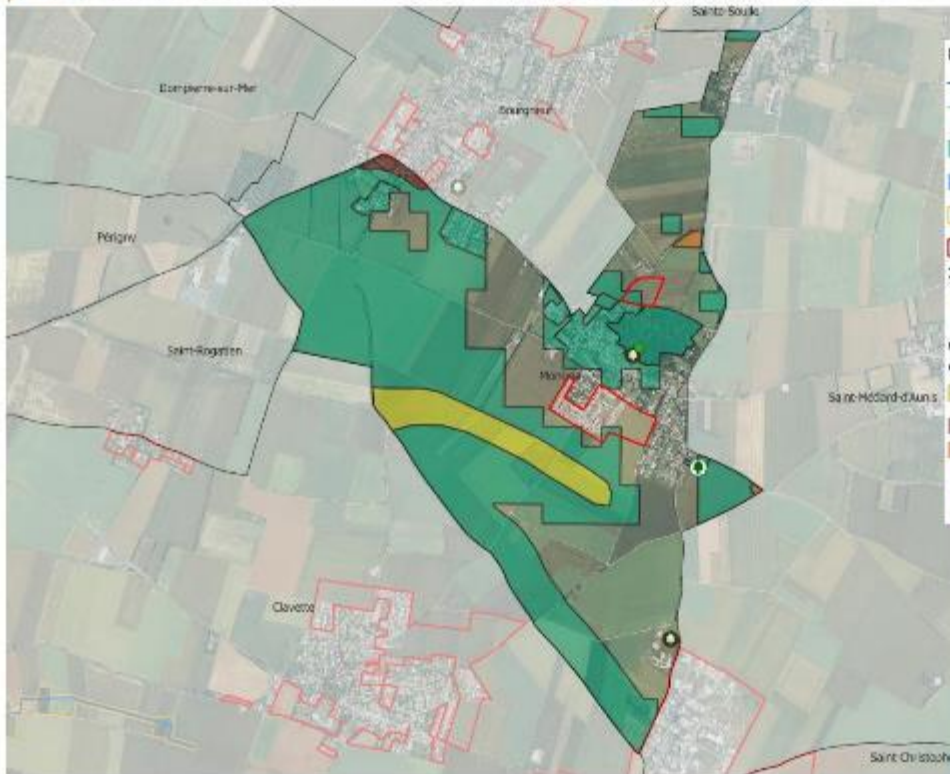
Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation, et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 12 mars 2015.

NB ; les zones à urbaniser indiquées sur ces cartes correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur.



- Pré-localisation :**
- Hydrographie (BD TOPO)
 - Compléments CDALR (Hydroli)
 - Enveloppes potentiellement humides
 - Zones inondables (photo aériennes CDALR)
 - Pré-localisation des zones humides (DREAL)
 - Zones à urbaniser
- Zones humides ponctuelles**
- plan d'eau
 - peupleraie
- Compléments (ou précisions) dires d'acteurs relatifs aux zones humides**
- Anciennement humide
 - Bande peut-être humide le long fossé / route
 - Remontée de nappe
 - Ruisselements
- Source de la rivière de Vaux
 - Puits
 - Point d'eau inconstant - bouché ?
 - Ruisselement vers fossé au nord
 - Inondation en sous-sol
- 0 250 500 m
-

Sources : ECRH BD ORTHO (2009), BD TOPO (2010) - Données CDALR, IBSN, BDTOP, acteurs locaux - Cartographie : Sibrop, 2015.



- Pré-localisation :**
- Hydrographie (BD TOPO)
 - Compléments CDALR (Hydroli)
 - Enveloppes potentiellement humides
 - Zones inondables (photo aériennes CDALR)
 - Pré-localisation des zones humides (DREAL)
 - Zones à urbaniser
- Zones humides ponctuelles**
- peupleraie
- Compléments (ou précisions) dires d'acteurs relatifs aux zones humides**
- Bande anciennement humide talweg
 - Remontée de nappe
 - Stagnation eau lors fortes pluies
 - Arbres fruitiers
 - Brèvement
- 0 250 500 m
-

Sources : ECRH BD ORTHO (2009), BD TOPO (2010) - Données CDALR, IBSN, BDTOP, acteurs locaux - Cartographie : Sibrop, 2015.

Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que définie par la méthodologie.

L'inventaire de terrain sur la commune de Montroy a été mené entre le 09 avril et le 04 juin 2015 et sur la commune de Bourgneuf entre le 28 avril et le 13 mai 2015.

Il n'a pas été rencontré de difficulté particulière dans la mise en œuvre de l'inventaire.

Au total, 30 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur Montroy et sa périphérie et 45 ont été réalisés sur Bourgneuf et sa périphérie.

Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

Sur les communes de Bourgneuf et Montroy :

- Aucune espèce caractéristique de zones humides n'a été identifiée,
- Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée au sein des sondages,
- Les sols sont majoritairement peu profonds (inférieurs à 50 cm).

Un secteur de remontée de nappe caractérisé comme une zone non humide, présentant un intérêt pour la ressource en eau a été identifiée sur Bourgneuf, dont une petite partie est présente sur Montroy.

Une zone de ruissellement (talweg) anciennement humide, a été identifiée sur Montroy.

Observations et réseau hydrographiques complémentaires :

Pour Montroy :

Aucun réseau hydrographique n'est mentionné sur la carte IGN ou au sein de la BDCarthage et l'inventaire de terrain n'a pas ajouté de réseau hydrographique.

Aucun plan d'eau n'a été recensé sur la commune.

Seul un bassin d'orage a été identifié à proximité du lieu-dit « les Ecurolles ».

Pour Bourgneuf :

★ Réseau hydrographique

Les données connues (source : IIBSN, CDA LR et BDCarthage) indiquaient la présence d'un écoulement situé au nord-est de la commune, vers les lieux-dits « Le Bois Genet » et « Fief du marais ».

La présence de ce petit cours d'eau, temporaire, appelé « rivière de Vaux » par les acteurs locaux, a été confirmé lors des prospections de terrain.

Par ailleurs, un fossé ou petite dépression le long d'une route (D107 - nord est de la commune) a été signalé par les acteurs locaux et vu lors des prospections (à sec), et donc ajouté aux données sources (340 m).

★ Plan d'eau

Sur la commune, un plan d'eau artificiel (fond bâché) est présent vers « le bois genet », à proximité de la rivière des Vaux.

Par ailleurs, une mare, identifiée lors du travail cartographique de pré-localisation au sud de la station d'épuration (mare indiquée sur le scan 25), n'a pas pu être trouvée sur le terrain, mais le secteur concerné est particulièrement embroussaillé (il en reste peut-être une trace mais non visible sous les fourrés).

D'après les acteurs locaux, cette mare n'existerait plus, elle a donc été considérée comme comblée.

DOCUMENT DE TRAVAIL



ATTENTION ! Cette carte n'est pas définitive. Elle a été réalisée sur la base de l'expertise de terrain qui a été faite aux réunions de concertation du 12 mars et du 09 avril 2015 avec les membres du groupe d'acteurs locaux de la commune.
L'Atlas est consultable en mairie afin que chacun puisse formuler ses remarques si nécessaire concernant le rendu de l'inventaire.

Légende

Résultats des sondages pédologiques

● Aucun trait d'hydromorphie

Zones non humides d'intérêt

■ Plan d'eau artificiel

■ Zone non humide avec remblai de nappe

■ Propriété privée - zone d'habitation avec remblai de nappe

Observations complémentaires

● Source

● Puits

● Mare comblée

● Ruissellement important

● Collecteur/bassin d'orage

● Tranchée à ciel ouvert

● Tranchée de DSD

Réseau hydrographique

— Réseau hydromorphique (SD TOPO)

— Réseau hydrographique (OTM R)

— Réseau complémentaire (partiel)

■ Limite commune



Source : IGN BD CARTE (2006), IGN SCAN 250, BD TOPO (2010) - Données IGN LA, IISD, NOTORP - Géographie : Bédou, 2015.

DOCUMENT DE TRAVAIL



ATTENTION ! Cette carte n'est pas définitive. Elle a été élaborée sur la base de l'expertise de terrain qui a été faite aux réunions de concertation du 12 mars et du 09 avril 2015 avec les membres du groupe d'acteurs locaux de la commune.
L'Atlas est consultable en mairie afin que chacun puisse formuler ses remarques si nécessaire concernant le rendu de l'inventaire.

Légende

Résultats des sondages pédologiques

● Aucun trait d'hydromorphie

Zones non humides d'intérêt

■ Zone non humide avec ruissellement

■ Zone non humide avec remblai de nappe

■ Propriété privée - zone d'habitation avec remblai de nappe

■ Propriété privée non prospectée - remblai de nappe

Observations complémentaires

● Puits

● Collecteur/bassin d'orage

● Tranchée à ciel ouvert

Réseau hydrographique

■ Limite commune

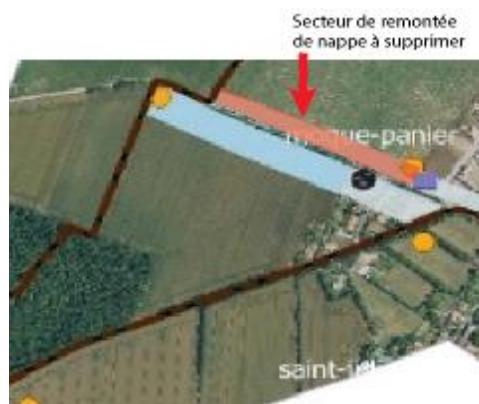


Source : IGN BD CARTE (2006), IGN SCAN 250, BD TOPO (2010) - Données IGN LA, IISD, NOTORP - Géographie : Bédou, 2015.

BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

★ **Bourgneuf :**

- Planche 3 : La zone de remontée de nappe (en bleu sur la carte) est à réduire à son extrémité nord-ouest, elle correspond à un espace identifié inondable au PLU de la commune. Ce secteur est en hauteur et il n'y a jamais eu d'eau sur cette parcelle (au-dessus de « Moque-Panier »), contrairement au secteur qui borde le chemin au sud –secteur plus dans la pente ;



Extrait de l'atlas de Bourgneuf - planche n°3

- Planche 3 : un puit est à ajouter au niveau du local des services techniques de la commune à l'angle de la rue de Périgny et de la Commanderie, dans le secteur de remontée de nappe identifié.

Le groupe d'acteur signale que ce puit nous informe sur le niveau de la nappe. Un drain d'évacuation relié au puit sert de repère et coule quand elle est en charge.



Extrait de l'atlas de Bourgneuf - planche n°3

★ **Montroy :**

- Erreur dans les titres, la commune de Bourgneuf est citée au lieu de Montroy - à revoir sur les planches de l'atlas.
- La zone de ruissellement indiquée ne montre plus vraiment de trace d'humidité actuellement sauf événements pluviométriques exceptionnels ou la présence d'eau peut être ponctuelle - il a été décidé de la conserver pour information en précisant dans le rapport que c'est une zone de ruissellement exceptionnelle.

Prochaines étapes

Un complément de terrain a été demandé par l'IIBSN (13 sondages supplémentaires à réaliser).

Suite à ce retour sur le terrain les atlas et le rapport de synthèse pourront être finalisés par le BE BIOTOPE.

L'IIBSN met à disposition pour les communes des modèles de délibération.

L'inventaire sera ensuite soumis à chaque Conseil municipal pour approbation.

L'inventaire devra ensuite être validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin après un passage pour examen devant le comité technique.